

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parpette-Braconnier, 19 décembre 1856](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parpette-Braconnier, 19 décembre 1856

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 décembre 1856](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Parpette-Braconnier](#)

Lieu de destinationInconnu

### Description

RésuméGodin répond à une lettre de Parpette-Braconnier du 1er décembre 1856 à propos d'un emploi dans les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin explique à son correspondant qu'il pensait pouvoir recruter une seule personne pour prendre à la fois la direction industrielle de son entreprise et sa direction commerciale, mais qu'il a fini par confier les fonctions séparément à deux employés nouveaux : un chef de comptabilité et un employé chargé de surveiller les travaux, rémunérés l'un et l'autre 300 F par mois. Godin ajoute qu'il conserve la direction générale de ses établissements à laquelle il pensait pouvoir participer moins activement. Il conclut en affirmant que dans l'état actuel des choses, il ne pourrait offrir à un nouvel employé que la rémunération d'un bon contremaître, soit 2 000 à 3 000 F, ce qui ne correspond pas aux prétentions de son correspondant. SupportPassage du texte souligné et repéré dans la marge au crayon bleu sur le folio 59r.

## Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (59r, 60v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

59  
Lyon le 09 7<sup>me</sup> 1856

Monsieur le Comte de Montalivet

quelques jours d'indignation m'ont agité. Je  
réponds à votre lettre du 4 courant  
de ce que je ne puis plus en dire. Je ne puis  
en parler de mon côté que par un des  
sans gravité, ce que je ne puis en dire sans  
être que de quelques paroles que le talent manifeste  
est plus mérité que de certaines des autres  
cette et qui est bien parlant sur ce point, par  
du reste sans doute m'engager de dire qu'il est  
est la partie qui peut venir à l'appui de votre  
général de non indifférent

lors de ces premiers jours par le fait de  
travaux dans ce seul homme en le consacrant  
aussi à la direction industrielle des travaux  
de la haute administration commerciale de nos  
établissements cela ne peut pas paraître  
le point de dire la fonction est des employés  
aussi dans la et de la complétude et de la  
desire le travail, ce employé est en  
appartenant de 300 francs par mois. Il  
concerner pour ce point la direction générale  
par un intérêt par la totalité de participer  
meis estimat

ce état est de classe si un agent qui  
par avec d'être admette vient à l'appui par un  
pour lui faire que de appartenant qui les  
enven à ce leur attribuer est dans ce  
fait avec sans cause en fait vient apprécier  
de fait de l'agent par quantités en des intérêt

(12)

ma prièrte que elle se peut attendre  
à se guérir et si elle de voir que  
sa est vaine et que d'après elle d'après elle  
sans d'après elle en attendant d'après elle  
de nature correspondante à elle de d'après elle  
plus favorable  
d'après elle d'après elle d'après elle d'après elle  
d'après elle d'après elle d'après elle d'après elle

Calixte